

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 décembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES TRANSPORTS AÉRIENS

##### L'IMPOSITION DE LA TAXE D'EMBARQUEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion de nature urgente. Étant donné les difficultés administratives qu'occasionnera l'imposition aux voyageurs de la taxe d'embarquement proposée par le ministre des Transports (M. Marchand), je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre charge le ministre des Transports de retarder la mise en vigueur du droit dont on propose le prélèvement afin de donner le temps nécessaire d'étudier d'autres moyens de financer les dépenses des aéroports et de permettre aux représentants de l'industrie et les fonctionnaires de son ministère d'avoir d'autres consultations à ce sujet.

**M. l'Orateur:** La motion du député est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement et exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

#### LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

##### PROPOSITION DE RETRAIT DU MANDAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une question dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, l'inconséquence et l'inefficacité coûteuses de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires en face des difficultés du consommateur canadien qui a peine à alimenter sa famille et lui-même, devant une hausse de 1.2 p. 100 de l'indice des prix à la consommation pour le dernier mois seulement, et devant une hausse renversante de 18.5 p. 100 des prix de la nourriture au cours des derniers 12 mois. Je sollicite donc le consentement unanime, monsieur l'Orateur, et je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) la motion suivante:

Que la Chambre recommande au gouvernement de fixer le terme du mandat des cinq commissaires de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires au 31 décembre

1973, au lieu du 31 décembre 1974 prévu actuellement, et qu'elle l'exhorte à utiliser l'économie de plus d'un million de dollars qui s'ensuivra à aider les Canadiens incapables d'acheter une nourriture suffisante et saine aux prix actuels des produits alimentaires.

**M. l'Orateur:** La présidence se demande si pareille motion est recevable au point de vue de la procédure. A l'instar de ses collègues, le député de High Park-Humber Valley sait pertinemment que le recours à l'article 43 du Règlement n'est permis que dans des circonstances bien précises. Quiconque désire se prévaloir des dispositions de l'article 43 ne doit pas en profiter pour faire valoir des arguments auxquels, en raison des usages parlementaires, des députés qui seraient en désaccord avec le principe invoqué à l'appui de la motion ne puissent pas répliquer. Cela dit, je désire savoir s'il y a consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il ne semble pas y avoir unanimité, la motion du député ne peut pas être mise en délibération.

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

##### LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX—DEMANDE D'EXPOSÉ DÉTAILLÉ DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT ET DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** J'ai une question à poser au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Étant donné la hausse de 9.3 p. 100 de l'indice des prix à la consommation de novembre 1972 à novembre 1973, va-t-il sortir de sa cachette avant le congé et faire clairement connaître à la Chambre quelles politiques économiques le gouvernement entend adopter pour mettre fin à cette situation affreusement sombre à laquelle doit faire face le citoyen moyen?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'étais visible mais le député a préféré interroger les autres ces derniers temps. Je lui répondrai maintenant que la hausse des prix continue naturellement de causer des ennuis et les chiffres récents qui indiquent de nouveau une majoration des prix des denrées alimentaires témoignent encore une fois d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Je me suis penché sur ce problème...

**M. McGrath:** Foutaise!